

VITE!

RUPTURE CONVENTIONNELLE

Suivez la règle

La « rupture conventionnelle » est le résultat d'un souhait du salarié et de l'employeur de se séparer. Il s'agit donc d'une rupture de contrat d'un commun accord. Mais celui-ci n'affranchit aucunement du droit du travail et toutes les règles doivent être respectées... comme pour un licenciement économique. À voir en amont avec votre organisation professionnelle.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il fait (presque) la loi

Il est obligatoire dans les entreprises de 20 salariés et plus. Le règlement intérieur fixe des règles d'hygiène, de sécurité et de discipline. Si certains points du règlement sont illégaux, soit les prud'hommes, soit l'Inspection du travail est compétente, selon les cas. www.travail-emplois-sante.gouv.fr

EPIDE

Insertion facilitée



L'établissement public d'insertion de la Défense (Epide) est un établissement public qui facilite l'insertion des jeunes (s'ils sont volontaires), dans différents secteurs de l'économie dont l'hôtellerie-restauration (Accor, Buffalo Grill, Elixir, Restaurateurs de France participent au programme). Idéal pour se lancer dans le métier quand on est motivé. www.epide.fr

TITRE PRO

Pour être titré

Le « Titre professionnel » est une certification officielle délivrée, au nom de l'État, par le ministère chargé de l'Emploi. Il atteste que son détenteur possède des compétences pour démarrer dans un métier, tel que celui d'agent de restauration, par exemple. Pour en savoir plus : Pôle Emploi ou www.emploi.gouv.fr



RECRUTER, FORMER ET INFORMER

Julien Deyrat ambassadeur du multiservice



© Denis Perrin

Julien Deyrat est à la fois recruteur et formateur.

Viscéralement attaché aux métiers de la restauration, Julien Deyrat a créé, il y a six ans à Toulouse (31), un cabinet conseil baptisé « Ambassade ». Mission : recruter des personnels, mais aussi organiser des sessions

de formation au gré de la demande, en CHR et même dans l'univers du camping. Lui-même cuisinier d'origine et issu d'une belle lignée de professionnels, Julien Deyrat compte également pousser plus loin sa logique de

service aux entreprises. Alors que l'agence Top 7 (événementiel) travaille à la création d'un nouveau salon de l'emploi CHR-tourisme à Toulouse, il appuie le projet qui doit voir le jour en 2012 (première édition en mai). L'événement a l'ambition de voir sa zone d'influence dépasser les limites du Sud-Ouest, le marché de l'emploi des CHR étant par nature national et même international. Cette dimension géographique se retrouve au sein d'Ambassade qui opère en France et dans plusieurs pays européens, pour le moment. Des projets d'extension internationale sont dans les tuyaux. Le chasseur de tête-formateur travaille aussi bien pour de petites structures que pour de groupes avec une équipe de 6 permanents. Côté recrutement, disposant d'un vivier de 30 000 noms, il tient à préciser aux employeurs qu'il ne facture ses prestations que lorsque sa mission s'achève de manière positive. ■

> En savoir plus : www.ambassadecabinetconseil.com

DIPLÔMES

Pour un CAP café-brasserie rénové

« Le CAP dont nous parlons ici devrait s'appeler café-brasserie et non brasserie-café ! À l'origine, il a été mis en place aux fins de former des jeunes dans les métiers du bar et de la petite brasserie », explique Roland Croisé du syndicat patronal CPIH. Dans le passé, les apprentis s'initiaient au métier du bar et la brasserie était aussi abordée : on étudiait les variétés d'huîtres, les fromages, les coupes glacées, on composait un petit

menu... et il y a eu dérive : « À ce jour, ce CAP est un "copié/collé" de celui du service en restaurant », déplore Roland Croisé, chargé de la branche bar-brasserie à la CPIH. Selon ce dernier, le CAP café-brasserie ne devrait pas se confondre avec celui du service en restauration. « Les jeunes doivent apprendre en premier lieu les techniques du bar », insiste-t-il, soucieux de défendre les spécificités du métier. Le débat est ouvert... ■



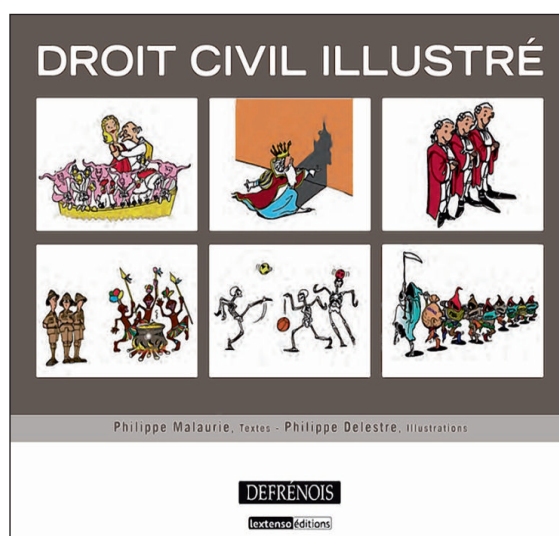
Roland Croisé veut revisiter le CAP café-brasserie.

© Nathalie Seroux/CPIH

LIVRE

Le Droit civil illustré

Expliciter la règle de droit par le dessin et l'humour, transcrire le plus exactement possible la portée concrète des notions juridiques, mettre en lumière la réalité humaine derrière chaque concept, montrer à quel point le droit est vivant, transmettre des émotions... tels sont les principaux défis relevés par les auteurs du *Droit civil illustré*. Rédigé par Philippe Malaurie, professeur émérite de l'université Panthéon-Assas (Paris II) et illustré par Philippe Delestre, journaliste-dessinateur-éditorialiste pour la PQR, ce *Droit civil illustré* se veut à la fois pédagogique et distrayant. L'ouvrage conçu à quatre mains aborde neuf thèmes : une introduction générale à l'étude du droit, les per-



sonnes, la famille, les successions, les régimes matrimoniaux, les biens, les obligations, les contrats spéciaux et les sûretés. Cent cinquante situations, c'est-à-dire 150 notions juridiques, du mur mitoyen à la réparation du préjudice

moral, de l'usufruit à la purge des hypothèques, y sont décrites et expliquées. De quoi rendre plus accessibles au plus grand nombre les règles qui régissent les Français dans toutes les étapes de leur vie. ■

> Lextenso Éditions - Defrénois

TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Bien orchestrer leur intégration

Le Conseil recrutement insertion handicap (CRIH) accompagne les entreprises par rapport au handicap. « La loi du 11-02-2005 oblige les entreprises de 20 salariés et plus d'employer des personnes handicapées à raison de 6 % de l'effectif », rappelle Raymonde Adélaïde, consultante et diplômée en gestion hôtelière. Le propos de cette spécialiste est d'apporter un conseil adapté à l'organisation des entreprises (comme Autogrill, Best Western, Dolcéa, etc.). Pérenniser les postes, les rendre accessibles par un accompagnement du handicapé et des managers, optimiser les fonctions ainsi mises en place : tels sont les objectifs développés. Au programme

notamment : des modules de formation ciblés selon les personnes et les entreprises concernées. ■

En savoir plus : www.lecrih.com



Raymonde Adélaïde facilite l'intégration des travailleurs handicapés.